



MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Acte d'engagement

Marché passé sous la procédure adaptée

Ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et Décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005.

Pouvoir Adjudicateur

Conseil de Développement du Pays du Val de Lorraine

Objet du Marché

**Etude pour la création d'une Vélo-Route / Voie Verte
de Custines à Arnaville (54) Meurthe et Moselle**

Date limite de réception des offres

Le 8 janvier 2014 à 16 heures

Représentant de la personne contractante

Madame la Présidente du Conseil de Développement du Pays du Val de Lorraine

ARTICLE 1 - CONTRACTANT

Je soussigné :

NOM et Prénom :

A compléter, au choix, selon la nature de l'entreprise et selon les dispositions de l'annexe 1 du présent acte d'engagement.

Agissant en mon nom personnel

Domicilié à :

Téléphone :

Ou :

Agissant pour le nom et pour le compte de la Société (1)

Raison sociale :

Au capital de :

Ayant son siège à :

Téléphone :

Immatriculé(e) à l'INSEE :

- N° d'identité d'établissement (SIRET) :
- code d'activité économique principale (APE) :
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (2) :

(1) intitulé complet et forme juridique de la société

(2) remplacer, s'il y a lieu, "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers"

- après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'engage sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures ou à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

**ANNEXE 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
EN CAS DE GROUPEMENT D'ENTREPRISES**

Formules à utiliser par les entrepreneurs candidats pour compléter l'article 1 "Contractants" de l'Acte d'Engagement

Le contractant est un groupement d'entrepreneurs solidaires.

Puisque le candidat sera un groupement d'entrepreneurs solidaires, chaque entrepreneur A, B et C ... de ce groupement doit compléter la formule A en utilisant la formule B s'il s'agit d'une entreprise individuelle ou la formule C s'il s'agit d'une société (ou d'un groupement d'intérêt économique).

Les entreprises ci-dessous sont groupées solidairement et l'entreprise :

A :
est leur mandataire

A) M, Mme (Nom et prénoms) :
Agissant en mon nom personnel
Domicilié à (adresse complète) :
.....
Immatriculé à l'INSEE :
Code d'activité économique principal (APE) :
N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :

B) M, Mme (Nom et prénoms) :
Agissant en mon nom personnel
Domicilié à (adresse complète) :
.....
Immatriculé à l'INSEE :
Code d'activité économique principal (APE) :
N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :

C) M, Mme (Nom et prénoms) :
Agissant au nom et pour le compte de la société :
.....
Au capital de :
Ayant son siège à (adresse complète) :
.....
Immatriculé à l'INSEE :
N° d'identité établissement (SIRET) :
Code d'activité économique principal (APE) :
N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (1) :

(1) Remplacer, s'il y a lieu, "registre du commerce et des sociétés" par "répertoire des métiers"

Fait en un seul original

A

Le

Le (ou les) Entrepreneur(s),

Le Mandataire,

**ANNEXE 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT
EN CAS DE SOUS-TRAITANCE**

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions
de paiement du contrat de sous-traitance

CONTRAT

- titulaire :
- objet :

PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- nature :
- montant TVA comprise :

SOUS-TRAITANT

- nom, raison ou dénomination sociale
- entreprise individuelle ou forme juridique de la société :
- numéro d'identité d'établissement (SIRET) :
- numéro d'inscription au registre du commerce
ou au répertoire des métiers :
- adresse :
- compte à créditer (établissement de crédit, agence ou centre,
numéro de compte) :

CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- modalités de calcul et de versement des avances et acomptes :
- date (ou mois) d'établissement des prix :
- modalités de variation des prix :
- stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et
retenues diverses :

Le représentant légal du Conseil de Développement
du Pays du Val de Lorraine
Madame la Présidente,
Catherine BOURSIER

L'entrepreneur,

Le Sous-traitant,